

Liste des délibérations prises lors de la réunion
du conseil municipal du 15 septembre 2023

Présents :

Rached Ait Slimane, Maire, Isabelle Azevédo, Thierry Béguin,adjoint(e)s
Francoise Bouillot, Aline Chantereau Prieur, Sylvette Clémentino, Betty Dagousset,
Annie Taillemite
Jean-Noël Gapteau

Absent(e)s excusé(e)s : Marie-Claude Grenon (procuration Rached Ait Slimane),
Amanda Grimont (procuration Aline Chantereau Prieur), Bernard Pierrel(Procuration
Thierry Béguin)

Membres en exercice : 12

Secrétaire de séance : Sylvette Clémentino

Délibération N°01 : Projet commercial et artistique

Devant la vacance du local commercial communal sis 269 route de Tours, des administrés ont présenté au Conseil Municipal leur projet d'exposer leurs œuvres à la vente dans cet espace.

Proposition d'un bail prenant acte à partir du 1^{er} novembre pour une durée de 1an et pour un loyer trimestriel de 300€.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 02 : Décisions modificatives

En section investissement

Article 21318 -1200€

Article 217831 + 1200€

En section fonctionnement

Article 61521 -700€

Article 739221 + 700€

Article 2031-041 + 50.000 €

Article 2313-041 + 50 000€

Adoptées à l'unanimité

Délibération N° 03 : Amortissement épareuse

La dépense d'investissement s'élève à 8651.04€

La durée de l'amortissement est proposée sur une durée de 5 ans soit 1730€

Adoptée à l'unanimité

Délibération N°04 : Subvention association

L'association Méry en Nature sollicite une subvention de 6000€.

Adoptée à l'unanimité

Délibérations N°05 : Contrats avenir

Il est proposé pour les missions liées aux activités périscolaires d'appeler un contrat de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 1 an renouvelable 6 mois.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé pour les missions liées aux activités périscolaires et d'entretien des locaux communaux d'appeler un contrat de 20h pour un poste de remplacement d'une durée de 1 mois.

Adoptée à l'unanimité

Délibérations N°06 : Fond de concours voirie

Dans le cadre du programme voirie de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry l'enrobé sera refait chemin Lucien Bonneau.

La CDC appelle une participation de la commune sur forme d'un fond de concours d'un montant de 6135,73€ pour une dépense globale 30 678,66€.

Adoptée à l'unanimité

Par opportunité sur les travaux de voirie réalisés par la CDC chemin Lucien Bonneau, il est proposé d'aménager les accotements et de modifier le double sens de circulation en un sens unique pour un montant global de 56 400€ à la charge de la commune.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 07 : Fond de concours

Le conseil municipal sollicite un fond de concours pour la réhabilitation du local commercial de 50000€ auprès de la CDC.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 08 : Convention de mise à disposition de services entre la commune et la CDC

Mise à disposition du personnel communal pour :

- Entretien de l'aire de camping-car pour un montant de 5641,74€
- Entretien des chemins de randonnée pour un montant de 16 058,32€

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 09 : Dénomination des voies communales

Pour la 2^{ème} tranche du déploiement de la fibre dans la commune, il est nécessaire de nommer certaines voies de la commune comme présenté aux membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 10 : dérogation achat d'une licence III ou IV

Il est proposé au conseil municipal de donner l'autorisation au Maire d'acheter pour le compte de la commune une licence 3 ou 4 et de signer tous les documents et actes afférents.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 11 : mandat de vente de terrains communaux

Il est proposé au conseil municipal de donner l'autorisation au Maire de signer un mandat exclusif pour la vente des terrains communaux auprès d'un professionnel de l'immobilier et de signer tous les documents et actes afférents à d'éventuelles ventes.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 12 : Projet évènement

Il est proposé d'accepter que la « fête de la Terre » soit organisée sur notre commune en Aout 2024

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 13

Il est proposé de conventionner avec un propriétaire d'une parcelle sise « au grand chemin » pour la mise à disposition d'une partie du domaine public communal au droit de ladite parcelle

Adoptée à l'unanimité